

Relevé de conclusions des réunions du bureau de la LGEN Des Vendredi 19 et Mercredi 24 Juin 2020

1/ Date de l'AG.

Au vu du calendrier fédéral, l'AG est prévue le 8 Novembre 2020.

2/ Validation des critères d'attribution des aides aux CD

Le bureau valide les critères d'attribution des aides aux CD. (Voir les formulaires de Contrat d'objectif avec les CD). Il est ajouté que les CD fassent une demande à l'ANS pour bénéficier de ces aides.

3/ Tarifs du prêt de chronomètre électronique et de la délégation d'organisation

(Voir les cahiers des charges). Pour les compétitions régionales, sauf les interclubs TC et la coupe de la ligue qui engendrent très peu de frais d'engagement, la LGEN récupère 2€ par engagement et laisse le reste au club organisateur. La ligue empêche les engagements et reverse aux clubs.

Le tarif de la location du matériel de chronométrage électronique est fixé à 1000€ la journée.

Rappel : le jury de tête est pris en charge par la LGEN.

4/ Validation du Règlement Intérieur

Le bureau approuve le contenu du règlement intérieur pour qu'il soit proposé au prochain comité directeur.

5/ Aide aux CD

Le plafond de l'aide aux CD est fixé à 45 k€. Les CD toucheront l'avance en début de saison (sous condition de participation à la réunion de concertation). Ceux qui déposeront une demande d'aide ANS recevront le solde à la fin de la saison. Les CD qui ne déposeront pas de demande ANS ne percevront que 50% de l'aide à laquelle ils pourraient prétendre.

6/ Aide aux CNAHN

Le montant des aides est fixé par les chiffres annoncés lors de l'AG à Strasbourg (7 mars 2020).

Natation + Eau libre : 30 k€ (fixe) + 30 k€ (variable)

Water-polo : 20 k€ (fixe) + 7 k€ (variable)

Natation artistique : 3,5 k€ (fixe) + 3,5 k€ (variable)

Pour accéder à cette aide les clubs devront déposer une demande ANS pour toucher la totalité. Ils ne toucheront que 50% autrement.

On rappelle que les clubs ne peuvent toucher la part variable qu'à la stricte condition qu'ils assistent aux AG du CD et de la LGEN.

7/ Droits d'engagement des championnats LGE de WP

Comme la saison 2019-2020 a été écourtée, la LGEN propose une ristourne sur les frais d'engagement pour la saison 2020-2021 pour les clubs qui engageront une équipe du même niveau que celle qu'ils ont engagé cette année. La hauteur de la ristourne est fixée à 25% par équipe.

8/ Tarif des amendes de WP.

Les amendes pour manquement passent à 100 €.